18/2020

SÉANCE DU 09 JUIN 2020
20 H 00

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

M. le Maire informe le conseil de la démission de M. MARTIN Jean-Michel et de Mme DESAVEINES Florence. M. LEBEGUE Philippe et Mme RAMEAU Stéphanie sont installés en lieu et place des démissionnaires.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, BOURDIER, ROSE, PETOUILLAT, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, ZAGORI, GARNIER, BERTON, LEBEGUE, RAMEAU.

Absent excusé : M. BUTTON

Secrétaire de séance : Mme MONIN Ghislaine

Compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2020-28
INDEMNITÉS DU MAIRE

M. le Maire propose au conseil municipal de diminuer le montant des indemnités de fonctions du maire, fixées lors de la réunion du 23 mai dernier.
Le conseil municipal décide, avec effet au 23 mai 2020, de fixer le montant de l'indemnité du maire à 48 % de l'indice 1027.
Suite aux remarques faites par certains habitants, il précise que cette diminution, calculée sur la durée de son mandat est équivalente à la valeur HT de la turbo tondeuse que la commune doit remplacer.

Délibération n° 2020-29
BUDGET 2020 COMMUNE

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

1 006 964.00 € pour la section de fonctionnement
429 626.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2020-30
BUDGET 2020 SERVICE DES EAUX

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

398 053.00 € pour la section d'exploitation
209 699.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2020-31
BUDGET 2020 SERVICE D'ASSAINISSMENT

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

250 968.00 € pour la section d'exploitation
215 173.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2020-32
BUDGET 2020 LOTISSEMENT « LES COQUELICOTS »

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

53 944.30 € pour la section de fonctionnement
53 942.30 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2020-33

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

M. le Maire présente au Conseil la proposition de la Commission des Finances.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) 17.04 %
- Taxe foncière (non bâti) 39.44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.
M. le Maire précise que cette augmentation représente une recette supplémentaire de 2 468 € pour l'année.

Délibération n° 2020-34

TARIF LOCATION ROTONDES

M. le maire rappelle au conseil que la commune dispose de rotondes qui sont louées aux particuliers de la commune et prêtées aux associations, une rotonde de 5 m x 8 m et deux de 8 m x 12 m.
Actuellement, elles sont louées 120 € chacune sans tenir compte de leurs superficies.
Il propose au conseil de fixer un tarif différent pour la plus petite.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à 80 € le tarif de location de la petite rotonde. Le tarif reste inchangé pour les grandes.

Délibération n° 2020-35

ACHAT TURBO TONDEUSE

M. le maire informe le conseil que la turbo tondeuse est actuellement inutilisable.
Il présente ensuite les devis suivants :

- SICAMAR pour la réparation 5 863.66 € HT
- SICAMAR matériel neuf 13 000.00 € HT
- BMA matériel neuf 11 585.00 € HT

Les deux fournisseurs proposent une reprise de l'ancien matériel au prix de 500.00 € HT.
M. le Maire précise que le démontage sera facturé par la SICAMAR au prix de 414.00 € TTC.
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis BMA pour un montant de 11 085.00 € HT soit 13 302.00 € TTC.

Délibération n° 2020-36

VITRAIL DE L'EGLISE

M. le maire présente un devis de réparation du vitrail de l'église qui est partiellement tombé lors d'une bourrasque en février dernier, établi par l'Atelier Vitrail de Milly pour un montant de 7 152.25 € (non soumis à TVA) soit 5 892.00 € pour la restauration et 1 260.25 € pour la dépose et repose du vitrail à l'aide d'un échafaudage.
Il indique que l'assurance prend en charge la somme de 4 701.40 €.
M. le maire précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les devis présentés
- décide de solliciter une subvention auprès de la DRAC
- sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Des membres du conseil signalent que d'autres vitraux sont endommagés et que des gouttières sont bouchées.

Délibération n° 2020-37

ADMISSION EN NON VALEUR

20/2020 Le Conseil accepte une admission en non-valeur présentée par le Receveur Municipal concernant une dette d'eau d'un montant de 24.76 € et d'une dette d'assainissement d'un montant de 59.68 € pour un abonné décédé en 2015. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 « Créances éteintes » des budgets concernés.

Délibération n° 2020-38

ALIÉNATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL DE DOUCHY A CHUELLES PAR LES PERRETS

Monsieur le Maire rappelle :

- Le contexte particulier de ce dossier :

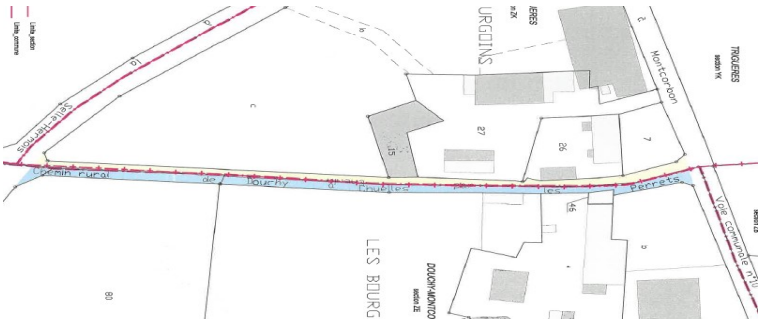
 Le chemin de Douchy à Chuelles par les Perrets est commun avec la commune de DOUCHY-MONTCORBON. L'aliénation doit être décidée par les deux communes, avant de proposer l'acquisition du tronçon aliéné aux riverains.

- L'enquête publique qui a eu lieu du 21 février au 6 mars 2020 n'a pas suscité d'observations de la part du public.

Monsieur le Maire expose également les conclusions favorables du commissaire enquêteur, pour cette aliénation.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le projet figurant au dossier d'enquête publique rappelé ci-dessous



Vu le Code rural et de la pêche maritime (CRPM),

- articles L161-1 et suivants, notamment les articles L161-10 et L161-10.1,
- articles R 161-25, R161-26 et R 161-27

Vu le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA),

- articles L134-1 et L134-2
- articles R 134-3 à R134-30

Vu le décret du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Vu la délibération du Conseil Municipal de DOUCHY-MONTCORBON en date du 10/07/2017,

Vu l'arrêté conjoint avec la commune de TRIGUERES en date du 24/01/2020 mettant à enquête publique le projet,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Après en avoir débattu, le conseil municipal, **à la majorité** (pour : 13 – abstention : 1)

- APPROUVE l'aliénation partielle du chemin rural de Douchy à Chuelles par les Perrets, intercommunal avec la commune de DOUCHY-MONTCORBON,

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires vis-à-vis des riverains,

- FIXE le prix d'achat du chemin rural pour partie de TRIGUERES **1,70 € / m2** soit 745 m2 x 1,70 € = 1.266.50 €,

- AUTORISE Monsieur le maire à régler à la commune de DOUCHY-MONTCORBON les frais communs de commissaire enquêteur et frais d'annonce légale dans la presse, supportés pour le moment par la commune de DOUCHY-MONTCORBON soit 1.904,44 € / 1609 m2 (745 m2 Triguères - 864 m2 Douchy) * 745 m2 = 881,79 €,

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les actes concernant la réalisation des présentes,

- DIT que les frais d'enquête sont à la charge de la commune, les frais de géomètre à la charge des riverains,

- DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

M. PETOUILLAT précise qu'il sera nécessaire de modifier le circuit des Coudrettes qui empruntait ce chemin.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

Délibération n° 2020-39

MODIFICATION COMPOSITION COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la l'installation de deux nouveaux conseillers, le conseil municipal modifie la composition des commissions suivantes :

Commission voirie - urbanisme

Vice- Président : Robert PETOUILLAT

Membres : Dominique BUTON - Patrick FEFEU - Pascal PERCHERON - Karine ZAGORI - Philippe LEBEGUE

Commission travaux – environnement - sécurité

Vice- Président : Robert PETOUILLAT

Membres : Frédéric BOURDIER – Dominique BUTTON - Patrick FEFEU - Karine ZAGORI - Philippe LEBEGUE

Commission scolaire

Vice-Présidente : Ghislaine MONIN

Membres : Josiane ROSE - Céline COURSAULT - Jessica BERTON - Stéphanie RAMEAU

Commission économie

Vice-Président : Frédéric BOURDIER

Membres : Josiane ROSE - Céline COURSAULT - Philippe LEBEGUE - Stéphanie RAMEAU

DIVERS

- M. le Maire propose au conseil d'acquérir un aspirateur et une ponceuse excentrique pour la remise en état des portes du garage Place de la Mairie. Une comparaison sera effectuée entre deux fournisseurs. Le conseil donne un accord de principe.
- Il propose de remplacer deux fenêtres au secrétariat de mairie pour un montant de 1 796.48 € HT et 342.40 € HT de stores. Le conseil émet un avis favorable. La pose sera effectuée par lui-même.
- Il informe le conseil que le Vox propose de formaliser un partenariat pour la projection de séances de cinéma régulières à l'aide d'une convention de « Village étape ». La municipalité doit mettre à disposition une salle, fournir un accompagnement logistique et désigner une personne référente. Le conseil approuve ce partenariat, autorise le maire à signer la convention et désigne M. FEFEU en qualité de référent.
- M. le Maire informe le conseil que le site internet de la commune va être refait par l'intermédiaire de la 3CBO. Mme ZAGORI et Mme ROSE se chargeront de la construction de celui-ci.
- Le conseil municipal autorise M. le Maire à mettre en vente le camion Ford.
- L'Adapage demande la désignation d'un conseiller pour représenter la commune au sein du conseil d'administration. Le Conseil désigne M. MOREAU.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- M. PERCHERON signale que M. LEMART lui a demandé s'il lui était possible de faucher le petit près vers la salle polyvalente. Le conseil donne son accord à titre gratuit.

Le conseil fixe la prochaine réunion au mardi 7 juillet 2020 à 20 heures.
La séance est levée à 22 H 15.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON Absent	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE	Mme RAMEAU